



1
Jours

Internet dans l'entreprise - La surveillance des salariés

dans RESSOURCES HUMAINES - DROIT DU TRAVAIL / Réf : JUR-DRTR-2

Objectifs de la formation

- Définir le cadre légal applicable à la cyber surveillance des salariés
- Définir le cadre légal applicable à la collecte de données à caractère personnel en entreprise

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Identifier les fondamentaux concernant la cybersurveillance en entreprise

- Que peut-on faire ?
- Le cadre juridique L'introduction des TIC dans l'entreprise
- Les obligations de l'employeur vis-à-vis de la CNIL
- L'ordinateur mis à disposition par l'entreprise et ses fichiers
- La messagerie électronique
- L'accès à Internet
- Le téléphone portable professionnel

2. Déterminer les responsabilités de l'employeur face aux « libertés » du salarié internaute

- La responsabilité civile de l'employeur en sa qualité de commettant
- La responsabilité pénale de l'employeur
- La responsabilité du salarié
- Quel avenir pour le contrat de travail ?

Après-midi

3. Limiter la responsabilité de l'employeur

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIO
FORMATION

DEFI3
TRANSFORME VOS RESSOURCES EN FORMATION

ALTERCLASS

IRFA

FRANCE CARRIÈRE



- Les outils juridiques de prévention des risques liés à l'utilisation d'internet
- Faut-il interdire ou encadrer l'utilisation d'internet ?
- Le pouvoir de direction de l'employeur face aux libertés du salarié internaute : le contrôle

4. Concevoir une charte relative à l'utilisation des TIC dans l'entreprise

- La mise en place d'un système de surveillance des salariés, règles générales
- Comment contrôler en pratique l'usage des TIC ?
- Quelles sont les contraintes juridiques ?
- Quelle déclaration effectuer ?
- La rédaction d'une charte déontologique d'utilisation du matériel informatique
- La charte Internet : entre mode d'emploi et note disciplinaire
- Mise en place de la charte
- L'encadrement prévu par le règlement intérieur
- L'encadrement par une clause spécifique prévue dans le contrat de travail

Pré-requis

Maîtriser le principe des relations collectives

Public cible

Tout personnel d'encadrement

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.



Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



